

## État des langues en Guinée équatoriale

**Adeline DARRIGOL**

Université du Maine, 3L.AM (EA 4335)

### Résumé

La Guinée équatoriale est située en Afrique centrale. Elle compte trois langues bantoues (le bubi, le fang et le ndowe) et deux créoles ; l'un à base lexicale portugaise (le fá d'ambô) et l'autre à base lexicale anglaise (le krio). Toutefois, c'est l'espagnol qui assume l'ensemble des fonctions officielles au sein des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Cet idiome joue également un rôle dominant dans les principaux secteurs du pays : l'enseignement, la presse écrite, les médias audiovisuels et la religion. Pendant la période coloniale espagnole (1858-1968), l'espagnol était la langue unique et obligatoire de l'enseignement, de l'administration et de la justice. La Première République (1968-1979) s'est déroulée dans un contexte marqué par l'affirmation des identités africaines. Les toponymes, les anthroponymes et la monnaie nationale ont été africanisés dans le cadre d'une politique dite de « l'authenticité ». La Deuxième République (de 1979 à nos jours) a renforcé l'usage de la langue espagnole. Sous le spectre de la mondialisation et par pragmatisme économique, elle a aussi intégré la Guinée Équatoriale dans les espaces francophone et lusophone. Par ailleurs, le français et le portugais ont accédé au statut de langue officielle respectivement en 1998 et en 2011. Selon l'article 4 de la Constitution équato-guinéenne, les langues autochtones sont « des parties intégrantes de la culture nationale ». Cet article analyse la place que les langues officielles (espagnol, français et portugais) et autochtones (bubi, fá d'ambô, fang, krio et ndowe) occupent dans la communication, les institutions et services officiels en Guinée équatoriale.

### Mots-clés

Guinée équatoriale, politique linguistique, langues, francophonie, lusophonie.

### Abstract

Equatorial Guinea is located in Central Africa. It has three Bantu languages (bubi, fang and ndowe) and two Creoles ; one with Portuguese lexical basis (the fá d'ambô) and the other with English lexical basis (the krio). However, it is the Spanish language that assumes all the official functions in the executive, legislative and judicial branches. This language also plays a dominant role in the main sectors of the country: education, religion, newspapers, radio and television. During the Spanish colonial period (1858-1968), Spanish was the sole and compulsory language of education, administration and justice. The First Republic (1968-1979) took place in a context marked by the affirmation of African identities. The national currency, toponyms and anthroponyms were Africanized in the framework of a so-called "authenticity" policy. The Second Republic (from 1979 to the present) reinforced the use of the Spanish language, and integrated Equatorial Guinea into the French- and Portuguese-speaking areas for economic and geopolitical reasons. In addition, French and Portuguese became official languages, respectively in 1998 and 2011. According to article 4 of the Constitution of Equatorial Guinea, indigenous languages are "integral parts of national culture". This paper analyzes the position that official languages (Spanish, French and Portuguese) and native languages (bubi, fá d'ambô, fang, krio and ndowe) have in communication, official institutions and services in Equatorial Guinea.

### Keywords

Equatorial Guinea, language policy, languages, Francophonie, Portuguese-speaking countries organisation.

## 1. Introduction

La politique linguistique se présente comme l' « ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale (...). Elle peut se donner pour but d'agir sur la forme de la langue (...). Mais (...) peut aussi intervenir sur les rapports entre les langues (Calvet, 1999 : 154-157). Dans la pratique, les politiques linguistiques tiennent compte du contexte sociolinguistique, économique et politique. Par ailleurs, elles impliquent la détermination précise des objectifs à atteindre, méthodes et moyens à mettre en œuvre; d'où l'aménagement linguistique que Didier de Robillard (1991) définit comme :

« l'une des forces visant à influencer délibérément les comportements linguistiques des locuteurs quant à l'emploi de langues ou des formes linguistiques. Les moyens les plus divers peuvent être mis à contribution : législation, appareils de référence et de diffusion (dictionnaires, manuels, enseignement, médias, académies). (...) Un plan d'aménagement linguistique s'insère le plus souvent dans une restructuration plus vaste de la société dont il est l'instrument, en bénéficiant de l'appui d'une instance du pouvoir social » (De Robillard, 1991 : 87-88).

Par ailleurs, l'aménagement linguistique se décompose en cinq étapes : la formulation de la politique, la normalisation, la modernisation lexicale, l'implantation et l'évaluation (Turcotte 1987 : 7). En ce qui concerne la République de Guinée Équatoriale, la politique linguistique actuellement menée sur ce territoire porte essentiellement sur la modification du statut des langues.

Situé en Afrique centrale, le pays compte trois langues bantoues (le bubi, le fang et le ndowe) et deux créoles, l'un à base lexicale portugaise (le fã d'ambô) et l'autre à base lexicale anglaise (le krio). Ces langues résultent respectivement des migrations des peuples bantouphones au XII<sup>e</sup> siècle, de la colonisation portugaise de l'île d'Annobon au XVI<sup>e</sup> siècle et de la colonisation britannique de l'île de Bioko au XIX<sup>e</sup> siècle. De 1858 à 1968, la Guinée équatoriale est une colonie espagnole. Aujourd'hui, la langue espagnole assume toutes les fonctions officielles au sein des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Cet idiome joue également un rôle dominant dans l'enseignement, la presse écrite, les médias audio-visuels et la religion. Toutefois, le français est devenu l'une des langues officielles du pays en 1998. Le portugais a bénéficié du même statut à partir de 2011. Selon l'article 4 de la Constitution, les langues autochtones sont « parties intégrantes de la culture nationale ». Quelles sont les conséquences de cette politique linguistique dans les domaines tels que l'éducation, l'administration, la justice, la législation, la presse écrite et les médias audio-visuels ?

Notre étude s'appuie sur les lois linguistiques équato-guinéennes, les archives coloniales espagnoles et celles de l'Unesco, les entretiens ciblés avec les acteurs et les témoins de la politique linguistique menée dans le pays. Nous avons retenu deux hypothèses. Premièrement, les facteurs historiques, économiques et géopolitiques influent sur la politique linguistique appliquée actuellement en Guinée équatoriale. Deuxièmement, les statuts des langues en contact dans ce pays sont inégaux. Notre réflexion repose sur ces deux hypothèses. Après avoir présenté la Guinée équatoriale comme pays hispanophone, nous examinons le statut de langues officielles attribué au français et au portugais. Puis, nous analysons le statut des langues autochtones.

## **2. La Guinée équatoriale : un pays hispanophone**

La Guinée équatoriale est hispanophone par son héritage colonial. De 1858 à 1968, l'Espagne a diffusé sa langue dans sa colonie du golfe de Guinée. La Première République (1968-1979) a poursuivi l'hispanisation. Cette politique linguistique est restée inchangée sous la Seconde République (de 1979 à nos jours). De la colonisation espagnole à nos jours, l'espagnol bénéficie d'une légitimité linguistique en Guinée équatoriale. Les textes législatifs lui confèrent un statut explicite. En effet, l'espagnol demeure la langue exclusive de l'enseignement, de l'administration et de la justice.

### **2.1. L'espagnol, langue de l'enseignement**

La Loi Générale de l'Éducation de 2007 a réformé le système éducatif équato-guinéen<sup>1</sup>. Cette réforme a été réalisée en collaboration avec l'Espagne (expertise, édition et fourniture des manuels scolaires). Actuellement, le système éducatif comprend quatre niveaux: le préscolaire, le primaire, le secondaire et le supérieur. Dispensé entièrement en langue espagnole, l'enseignement préscolaire est obligatoire et gratuit. Il accueille les enfants âgés d'un an à six ans et porte sur les jeux, les activités de langage, l'expression rythmique, l'observation de la nature, les exercices logiques et numériques, le développement de la sociabilité et de la morale. Les effectifs scolaires les plus importants se concentrent dans l'enseignement primaire. Il s'étend sur six ans et est destiné aux enfants âgés de six à douze ans. Obligatoire et gratuit, l'enseignement primaire vise l'acquisition des techniques d'apprentissage. Il porte sur les exercices de développement des capacités d'imagination, d'observation et de réflexion, ainsi que sur des notions de morale. Les matières dispensées sont: la grammaire et l'orthographe, les mathématiques, l'histoire et la géographie, l'éducation civique, les sciences naturelles, les arts plastiques et la religion catholique. Bien que le français et le portugais soient des langues officielles du pays, elles ne sont pas enseignées au niveau du primaire.

L'enseignement secondaire a également été réformé. Le programme scolaire et le système d'évaluation sont calqués sur le système éducatif espagnol. À la fin de l'enseignement secondaire, les élèves admis obtiennent le baccalauréat. En République de Guinée Équatoriale, le système éducatif comporte quatre séries pour le baccalauréat: sciences, humanités, technologie et art. Les matières communes et obligatoires dans ces séries sont: la langue espagnole, la langue française, l'instruction civique, l'éducation physique et sportive. Au niveau du secondaire, l'espagnol demeure également la langue obligatoire de l'enseignement. Le français est enseigné comme langue seconde obligatoire. Les langues bantoues et créoles locales constituent une option.

L'enseignement technique et professionnel vise la formation de l'élève en vue d'exercer une activité productive. Il accueille les jeunes âgés de 17 ou de 18 ans. Les élèves qui achèvent avec succès les études de l'enseignement technique et professionnel reçoivent le titre de technicien auxiliaire ou supérieur. La formation reste professionnelle et est dispensée en langue espagnole.

---

<sup>1</sup>Ley Núm. 5/2.007, de fecha 30 de octubre, por la que se modifica la ley n°14/1995, de fecha 9 de enero, reformando el Decreto-Ley sobre Educación General en Guinea Ecuatorial, dada en Malabo, a treinta días del mes de octubre del año dos mil siete, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Presidente de la República.

Le COU (Curso de Orientación Universitario) est destiné aux bacheliers souhaitant poursuivre les études supérieures. La formation se déroule exclusivement en espagnol. Elle s'étend sur un an et est sanctionnée par la délivrance d'un certificat d'aptitude aux études supérieures.

Avant la création de l'Université Nationale de Guinée Équatoriale, c'est l'UNED (Universidad Nacional de Educación a Distancia), institution espagnole, qui était chargée de l'enseignement supérieur dans le pays<sup>2</sup>. Deux centres de l'institution ont été créés en 1980 à Malabo et à Bata. Ils dispensaient des formations en linguistique espagnole, droit, sciences de l'éducation, histoire et géographie, psychologie, économie et gestion. L'UNED assurait aussi la formation et le recyclage des enseignants du secondaire et des spécialistes en sciences de l'éducation à travers la mise à jour de leurs connaissances et de leurs techniques didactiques. C'est la coopération espagnole qui finançait des activités de l'UNED en Guinée équatoriale, ainsi que l'approvisionnement en matériel didactique et manuels scolaires. L'Université Nationale de Guinée Équatoriale (UNGE) a quant à elle été créée le 6 janvier 1995. L'enseignement supérieur comprend différentes facultés, des instituts universitaires et des grandes écoles. Il est chargé d'offrir une formation intégrale aux jeunes équato-guinéens, de fournir au pays des professionnels qualifiés, de développer la recherche, de former des enseignants et des chercheurs. Le premier cycle débouche sur l'obtention de la Licence, tandis que le second aboutit à la délivrance du Master et le troisième au grade de Docteur. Dans l'enseignement supérieur, les cours sont dispensés uniquement en langue espagnole. Rédigée exclusivement en espagnol, *Horizontes*, revue de l'UNGE, publie des articles scientifiques et traite de l'actualité universitaire.

## 2.2. Les fonctions administratives et sociales de la langue espagnole

En Guinée équatoriale, le système judiciaire a été réformé en 1998<sup>3</sup>. Toutefois, la langue espagnole demeure la langue du pouvoir judiciaire équato-guinéen. Cet idiome est employé dans les tribunaux. Les procès se déroulent en espagnol. Les plaidoiries des avocats et les décisions de justice sont rendues dans cette même langue. Si les accusés ou les témoins ne s'expriment pas en espagnol, les services des interprètes sont sollicités.

À l'Assemblée Nationale, les députés délibèrent en espagnol. Les lois sont rédigées et promulguées dans cette même langue. Elles sont publiées au journal officiel de la République de Guinée Équatoriale exclusivement en langue espagnole. À la Présidence de la République, l'espagnol est utilisé dans les différents services. Dans les entreprises publiques, les services sont fournis en espagnol.

Dans l'administration, la répartition des langues reste sans ambiguïté : l'espagnol est l'unique langue de travail. Les différents services administratifs communiquent à partir de circulaires, notes de service, avis, communiqués et règlements intérieurs rédigés en langue espagnole. Les documents destinés au grand public (formulaires, notices explicatives, etc.) sont aussi écrits en espagnol. Lors des consultations électorales, les bulletins de vote et les directives aux électeurs sont également présentés en espagnol.

---

<sup>2</sup>Universidad Nacional de Educación a Distancia. *La UNED de España en la República de Guinea Ecuatorial*. Madrid: UNED, 1987.

<sup>3</sup>Ley Núm. 5/2.009, de fecha de 18 de mayo, por la que se reforma la Ley N°10/1.984, reguladora del poder judicial, dada en Bata, a dieciocho días del mes de Mayo del año dos mil nueve, Obiang Nguema Mbasogo, Presidente de la República.

Sur le plan social, l'espagnol remplit aussi la fonction de langue de communication interethnique. D'une part, l'intercompréhension est impossible entre les cinq langues autochtones. D'autre part, les Équato-guinéens quittent souvent leur région d'origine pour des raisons professionnelles ou scolaires. La langue espagnole constitue donc un élément fondamental de la cohésion et de l'unité nationale.

### **3. Le français et le portugais : langues officielles en Guinée équatoriale**

La République de Guinée équatoriale apparaît actuellement comme le lieu de condensation de contradictions linguistiques en raison de la multiplicité des langues officielles et adhésions dans les organisations linguistiques et culturelles internationales. Comment expliquer l'attribution du statut de langues officielles au français et au portugais en Guinée équatoriale ? Comment interpréter les adhésions successives du pays à l'Organisation Internationale de la Francophonie et la Communauté des Pays de Langue Portugaise ?

#### **3.1. Une francophonie institutionnelle et pragmatique**

Dans les années 80, la Guinée équatoriale connaît des difficultés économiques. L'inflation est galopante, la monnaie nationale (l'ekwele) est faible et inconvertible. Les infrastructures socio-économiques sont démantelées et la production des principales matières premières chute, ce qui réduit substantiellement les exportations et les entrées de devises. Sur le plan géopolitique et linguistique, le pays reste isolé. Il n'appartient à aucune organisation multilatérale d'Afrique centrale. Au cours de cette période, l'espagnol ne fait pas partie des langues de travail de l'Union africaine. Les problèmes économiques associés à la nécessité d'une intégration politique amènent la République de Guinée équatoriale à se rapprocher des pays francophones voisins, à adopter le français dans le cadre de ses relations diplomatiques et économiques en Afrique en général, et centrale en particulier.

Bien qu'elle soit hispanophone et ancienne colonie espagnole, la République de Guinée équatoriale intègre la zone Franc des colonies françaises d'Afrique (CFA) en 1983. Cet espace économique établit la coopération monétaire entre la France et les pays francophones d'Afrique centrale (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon et Tchad). En 1984, la République de Guinée équatoriale devient membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). L'Organisation regroupe le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon et le Tchad. La CEMAC vise la création d'un marché commun basé sur la libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services.

En 1989, l'unique pays hispanophone d'Afrique subsaharienne devient membre de l'Organisation internationale de la francophonie. L'OIF s'est construite sur la base d'une langue commune. Aujourd'hui, l'Organisation constitue aussi une plate-forme d'échanges culturels et économiques. L'OIF constitue aussi une sphère d'influence en raison du nombre de ses membres. La Francophonie représente en effet la voix commune du tiers des pays du monde. Cette position lui confère de la crédibilité et une influence certaine sur la scène internationale. L'adhésion de la République de Guinée Équatoriale à la zone CFA, puis à la CEMAC et à l'OIF a favorisé son essor économique et a mis fin à son isolement en Afrique et dans le monde.

### 3.2. Une francophonie transfrontalière

L'affiliation de la Guinée équatoriale à la Francophonie résulte aussi de la situation géographique du pays. En Guinée équatoriale, la région continentale se trouve enclavée entre deux pays francophones importants (le Cameroun et le Gabon). Les séjours réguliers des Équato-guinéens en territoires francophones favorisent l'acquisition et la diffusion du français. En outre, pendant la dictature de Francisco Macías Nguema (1969-1979), des Équato-guinéens se sont réfugiés au Cameroun et au Gabon. Pour des nécessités de travail ou de scolarisation, ils ont dû apprendre la langue française dans ces pays.

L'usage de la langue française en Guinée équatoriale résulte aujourd'hui des migrations de ressortissants des pays francophones voisins. En 1995, le pays fait partie des pays producteurs de pétrole d'Afrique subsaharienne, où il occupe le troisième rang. Depuis le début des années 2000, la Guinée équatoriale enregistre une forte croissance économique découlant de l'exploitation d'importants gisements pétroliers situés au large de l'île de Bioko et de la région continentale. Attirés par le boom pétrolier, Camerounais, Centrafricains, Congolais ou Gabonais s'installent en Guinée équatoriale. Ils entreprennent des activités commerciales ou sont employés dans les sociétés françaises (banques, hôtellerie, travaux publics et télécommunications).

Par ailleurs, la langue française est réservée aux échanges diplomatiques avec les pays francophones voisins. Les diplomates équato-guinéens se perfectionnent en langue française, conformément au Mémorandum relatif à la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de formation au français dans l'administration équato-guinéenne, signé entre l'Organisation internationale de la francophonie et le gouvernement de la République de Guinée équatoriale<sup>4</sup>

### 3.3. La lusophonie au nom du développement économique

En ce qui concerne la langue portugaise, la Guinée équatoriale est devenu membre de plein droit de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) en 2014. C'est le 17 juillet 1996 que la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP) naît à Lisbonne. Elle regroupe huit pays: l'Angola, le Brésil, le Cap vert, la Guinée Bissau, le Mozambique, le Portugal, Sao Tomé et Príncipe et le Timor Oriental. La CPLP est un espace linguistique et culturel que le Portugal a recréé avec ses anciennes colonies d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. Pour ces pays, la langue portugaise constitue non seulement un instrument de communication, mais aussi un héritage historique et culturel. Tout comme la Francophonie et le Commonwealth, la CPLP joue également un rôle politique majeur sur la scène publique internationale. À l'ONU par exemple, les pressions de la CPLP ont abouti à l'indépendance du Timor Oriental. L'organisation s'est aussi engagée en faveur d'un réaménagement du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elle a aussi activement contribué au règlement des

---

<sup>4</sup>« La République de Guinée Équatoriale s'engage à parfaire la maîtrise de la langue française de ses fonctionnaires et diplomates en charge des dossiers multilatéraux. (...) Dans cette optique, un plan de formation au français dans la fonction publique équato-guinéenne spécialisée dans le suivi des questions multilatérales sera mise en œuvre. (...) À l'issue de la formation, il est attendu que la majorité d'entre eux soient capables de mener une négociation en français, de rédiger en français et plus généralement d'utiliser le français comme langue de travail. (...). Ce programme s'adresse au Ministère des Affaires Étrangères pour les personnes strictement chargées des dossiers multilatéraux, de l'Union Africaine et des autres organisations du continent ». *Mémorandum relatif à la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de formation au français dans l'administration équato-guinéenne*, le gouvernement de la République de Guinée équatoriale, l'Organisation internationale de la Francophonie, le gouvernement de la République française, le Grand Duché de Luxembourg et la Fédération Wallonie-Bruxelles, Malabo le 17 novembre 2011.

conflits politiques dans les pays lusophones d'Afrique. En règle générale, les États membres de la CPLP adoptent une position commune, ce qui permet à l'organisation d'être un interlocuteur efficace et crédible sur la scène publique internationale.

Selon les textes constitutifs de la CPLP, elle est un forum multilatéral privilégié visant le renforcement de la coopération entre ses membres. En effet, la Communauté assure la coopération dans divers domaines (éducation, santé, science et technologie, agriculture, défense et sécurité intérieure, administration publique, communication et justice). Elle constitue aussi un cadre institutionnel offrant des avantages politiques, économiques et culturels aux États membres. Pour les pays africains, la CPLP contribue à la visibilité sur la scène internationale et au développement économique. Certains membres représentent également des atouts pour l'organisation. Puissant pays lusophone, le Brésil a consolidé ses relations économiques et culturelles avec la Guinée équatoriale au cours de ces dernières années. Deuxième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, l'Angola est aussi un membre influent des Pays Africains de Langue Portugaise (PALOP). L'adhésion de la Guinée équatoriale à la CPLP en 2014, et l'adoption du portugais comme langue officielle en 2011 se fondent sur des intérêts essentiellement économiques. Depuis 2011, le gouvernement équato-guinéen n'a adopté aucune mesure en faveur de la promotion et de la diffusion de la langue portugaise.

#### **4. Le statut des langues autochtones**

Le gouvernement équato-guinéen pratique actuellement une politique linguistique de non-intervention à l'égard des langues autochtones. Elle consiste par exemple à ignorer les problèmes et à laisser évoluer le rapport des forces en présence. Elle conforte la position dominante des langues officielles. L'espagnol, et dans une moindre mesure le français, sont utilisés dans le domaine public. Les langues bantoues et créoles locales, bien qu'elles soient parlées par la majorité de la population et les natifs du pays, ne sont pas valorisées.

Un vide juridique caractérise le statut des langues équato-guinéennes. L'article 4 de la Constitution modifié successivement en 1995, 1998 et 2011 ne définit pas clairement leur usage, encore moins leurs fonctions. Faire « partie intégrante de la culture nationale » reste une expression vague. La Constitution parle de « langues autochtones » mais elle ne les identifie pas. Quelles sont les langues autochtones ? Comment se dénomment-elles ? Quel est leur nombre ? Quel est leur véritable statut ? Le texte constitutionnel reste muet sur ces sujets. En revanche, le même texte souligne clairement le statut de l'espagnol, du français et du portugais : « les langues officielles de la République de Guinée équatoriale sont l'espagnol, le français et le portugais ». Nous constatons un certain silence vis-à-vis des langues autochtones, une forme de folklorisation qui ne les envisage que sous l'angle de la conservation du patrimoine culturel.

Par ailleurs, l'article 4 de la Constitution équato-guinéenne établit la hiérarchisation et l'inégalité entre les langues officielles (l'espagnol, le français et le portugais) et les autres (les langues autochtones). Il est évident que les langues et les cultures sont liées. Selon Will Kymlicka (2001), la culture: « offre à ses membres des modes de vie, porteurs de sens, qui modulent l'ensemble des activités humaines, au niveau de la société, de l'éducation, de la religion, des loisirs et de la vie économique, dans la sphère publique et privée » (Kymlicka, 2001 : 115). Les langues constituent quant à elles le véhicule, les modes de transmission et de préservation des cultures des peuples. C'est aussi à travers la langue que l'on communique avec son environnement familial ou sa communauté culturelle. Or, comme le précise Will

Kymlicka (2001) : « Pour qu'une culture survive, il faut d'abord et avant tout que sa langue soit celle du gouvernement c'est-à-dire qu'elle soit la langue de l'enseignement public, des tribunaux, des services sociaux, du système de santé, etc. » (Kymlicka, 2001 : 163-164). Certes, l'allusion aux langues autochtones dans les textes constitutionnels représente une forme de reconnaissance. Elle reste cependant sans grande portée pour ces idiomes qui sont privés de statut officiel.

C'est dans le souci de rendre les lois et les droits accessibles à tous, que les États à composition linguistique et culturelle plurielle érigent leur multilinguisme originel en une politique officielle. Cependant, la République de Guinée équatoriale, État multilingue, a adopté un système d'enseignement qui se base exclusivement sur l'espagnol. Or, l'institution du monolinguisme présenterait des effets négatifs sur les processus d'apprentissage dans les sociétés multilingues<sup>5</sup>. Les Équato-guinéens souhaitent l'introduction des langues bantoues et créoles, ainsi que des traditions socioculturelles locales dans les programmes scolaires et les moyens de communication sociale. C'est ce qui ressort des colloques organisés en prélude du Congrès Hispano-africain de la Culture tenu à Bata en 1984 et des nombreuses initiatives actuelles de la société civile à travers les maisons de la culture (Casas de cultura). Les psychopédagogues et psycholinguistes partagent ce point de vue<sup>6</sup>. Ils affirment que le développement de l'enfant africain ne pourrait être favorisé que par l'apprentissage des mécanismes de base tels que la lecture et l'écriture en langue maternelle. Ceci faciliterait aussi l'enseignement de la première langue étrangère (espagnol, français, anglais ou portugais). Dans certains pays d'Afrique subsaharienne tels que le Sénégal ou le Mali, le partenariat entre les langues africaines et européennes a été appliqué avec succès dans le système éducatif<sup>7</sup>. En République de Guinée équatoriale, certains décideurs politiques estiment toutefois que la généralisation des langues autochtones dans l'enseignement présenterait certaines difficultés et limites. Ils affirment le caractère exclusivement oral des langues autochtones. Ils relèvent également l'absence ou l'insuffisance de la normalisation des langues bantoues et créoles, notamment les difficultés de transcription. Ils soulignent aussi le fait que l'enseignement des langues africaines n'est presque jamais exporté, sauf dans des cas très précis qui intéressent une poignée de chercheurs. Le coût qu'entraînerait la formation des enseignants, la rédaction et la publication des manuels scolaires est aussi évoqué, ainsi que l'absence de perspectives de promotion sociale que semblent offrir au contraire les langues européennes<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> Sur ce sujet, se reporter à Ndiaye, M. (2011), communication lors de la table-ronde « Les transmissions dans les langues : la prise en compte des langues d'origine et des acquis culturels dans l'apprentissage du français, leur place dans le système éducatif ». Dans *Actes des états généraux du multilinguisme dans les Outre-mer*. Cayenne, du 14 au 18 décembre 2011 [fr.wikibooks.org].

<sup>6</sup> Lire à ce sujet: Dumont, P. (1983). *Le français et les langues africaines au Sénégal*. Paris : Karthala ; Poth, J. (1997). *L'aménagement linguistique en contexte éducatif plurilingue*. Paris : UNESCO ; Poth, J. (1988). *L'enseignement des langues maternelles africaines à l'école*. Paris : Unesco ; NDIAYE, M. (2011). « Les transmissions dans les langues: la prise en compte des langues d'origine et des acquis culturels dans l'apprentissage du français, leur place dans le système éducatif ». Dans *Actes des états généraux du multilinguisme dans les Outre-mer*, Cayenne (Guyane), du 14 au 18 décembre 2011 [fr.wikibooks.org].

<sup>7</sup> Se reporter aux travaux de Maurer, B. (2007). *De la pédagogie convergente à la didactique intégrée : langues africaines-langue française*. Paris : l'Harmattan.

<sup>8</sup> Se reporter par exemple à Nze Nfumu, A. (2009). « En Guinea Ecuatorial, el español es innegociable », Entrevista en Fundéu BBVA, el 22 de diciembre de 2009. Par ailleurs, la Loi n°5 du 30 octobre 2007 qui réforme le système éducatif en République de Guinée équatoriale consolide la place de l'espagnol dans l'enseignement comme langue unique et obligatoire. Le préambule affirme les avantages sociaux, scientifiques, techniques et internationaux de cette option.

## 5. Conclusion

En République de Guinée équatoriale, les statuts des langues européennes et autochtones sont inégaux. À partir des données recueillies lors de nos travaux de recherche, nous suggérons quelques pistes de réflexion. Les organismes chargés de la diffusion des langues autochtones n'existent pas en Guinée équatoriale. Ils pourraient concentrer leurs missions sur la recherche en linguistique bantoue et créole : codification et systèmes d'écriture, phonétique et orthographe, grammaire, terminologie et traduction. Ces organismes s'occuperaient également de l'élaboration du matériel didactique et des méthodes pédagogiques, ainsi que de la formation des enseignants et du recrutement des spécialistes (linguistes, pédagogues, sociolinguistes, terminologues, traducteurs, juristes, journalistes, notamment). La création de maisons d'édition locales contribuerait aussi à la diffusion des langues autochtones.

Le gouvernement équato-guinéen pourrait également exercer une action incitative. Aujourd'hui, les langues autochtones constituent une simple option au secondaire. Leur enseignement pourrait être étendu aux niveaux préscolaire, primaire et supérieur. Des dispositions législatives pourraient introduire l'usage des langues bantoues et créoles locales dans les services administratifs provinciaux.

De nombreuses langues autochtones d'Amérique latine et d'Afrique subsaharienne sont en voie de disparition. Or, comme l'affirme la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (2001), la diversité culturelle constitue un patrimoine commun de l'humanité, ainsi qu'un facteur de développement « entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante » (article 3).

## Références bibliographiques

- Bolekia Boleká, J. (1991). *Curso de lengua bubi*. Malabo : Centro Cultural Hispano-Guineano.
- Bibang Oyee, J. (1989). *Curso de lengua fang*. Malabo : Centro cultural Hispano-Guineano.
- Calvet, L.-J. (1999). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Hachette.
- Calvet, L.-J. (1996). *Les politiques linguistiques*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Creus, J. (2004). *De boca en boca. Estudios de literatura oral de Guinea Ecuatorial*. Vic : Ceiba.
- Darrigol, A. (2016). Les politiques linguistiques en République de Guinée équatoriale. Dans G. Lane-Mercier, D. Merkle et J. Koustas (dir.), *Plurilinguisme et pluriculturalisme. Des modèles officiels dans le monde* (p. 91-106). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Dumont, P. (1983). *Le français et les langues africaines au Sénégal*. Paris: Karthala.
- Iyanga Pendi, A. (1991). *El Pueblo Ndowe : etnología, sociología e historia*. Valencia : Nau Llibres.
- Kymlicka, W. (2001). *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*. Paris : Éditions La Découverte.
- Maurer, B. (2007). *De la pédagogie convergente à la didactique intégrée : langues africaines-langue française*. Paris : l'Harmattan.
- Michaelis, S. M. et Maurer, P. (2013). *The survey of Pidgin and Creole languages*. Oxford : Oxford University Press.
- Ndongo Bidyogo, D. (1977). *Historia y tragedia de Guinea Ecuatorial*. Madrid : Editorial Cambio 17.

- Negrín Fajardo, O. (1993). *Historia de la educación en Guinea ecuatorial. El modelo educativo colonial español*. Madrid : UNED.
- Poth, P. (1997). *L'aménagement linguistique en contexte éducatif plurilingue*. Paris : UNESCO.
- Poth, P. (1988). *L'enseignement des langues maternelles africaines à l'école*. Paris : Unesco.
- Robillard de, D. (1991). L'aménagement linguistique : une gestion des conflits de langue ? Dans R. Chaudenson (dir.), *Langues, économie et développement* (tome 1) (p. 81-113). Institut d'Etudes Créoles et Francophones UA 1041 du CNRS, Université de Provence.
- Rougé, J. L. (2004). *Dictionnaire étymologique des créoles portugais d'Afrique*. Paris : Karthala.
- Turcotte, D. (1997). *La politique linguistique en Afrique Francophone. Une étude comparative de la Côte d'Ivoire et de Madagascar*. Québec : Les Presses Universitaires de l'Université de Laval.
- Zamora Sergobe, A. (2010). *Gramática descriptiva del fá d'ambô*. Vic : Ceiba.

### **Textes législatifs**

- Constitución de la Guinea Ecuatorial. Madrid: Editorial Nacional, 1968.
- Décret n°85-880 du 7 août 1985 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale relatif aux instituts culturels d'expression française de Malabo et de Bata, signé à Malabo le 18 décembre 1984.
- Ley Fundamental de la República de Guinea Ecuatorial n°1/1982 del 17 de agosto de 1982, dada en la ciudad de Akonibe el 17 de agosto de 1982, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Presidente de la República.
- Ley Constitucional de la República de Guinea Ecuatorial n°1/1998 del 21 de enero de 1998, dada en Malabo, el 21 de enero de 1998, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Presidente de la República.
- Ley Núm. 5/2.007, de fecha 30 de octubre, por la que se modifica la ley n°14/1995, de fecha 9 de enero, reformando el Decreto-Ley sobre Educación General en Guinea Ecuatorial., dada en Malabo a treinta días del mes de octubre del año dos mil siete, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Presidente de la República.
- Ley Núm. 5/2.009, de fecha de 18 de mayo, por la que se reforma la Ley N°10/1.984, reguladora del poder judicial, dada en Bata a dieciocho días del mes de Mayo del año dos mil nueve, Obiang Nguema Mbasogo, Presidente de la República.
- Proyecto de Ley Constitucional núm. 1/2010, por la que se modifica el primer párrafo del artículo 4 de la Ley Fundamental de la República de Guinea Ecuatorial, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Presidente de la República.
- Mémorandum relatif à la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de formation du français dans l'administration équato-guinéenne, Organisation internationale de la Francophonie, gouvernement de la République de Guinée équatoriale, gouvernement de la République française, le Grand Duché de Luxembourg et la Fédération Wallonie-Bruxelles, Malabo, le 17 novembre 2011.